



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Par une déclaration de son président datée du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter des rapports, au moins tous les quatre mois, sur la situation en Somalie et sur les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix, y compris des mises à jour sur le champ d'action et les plans qui pourraient être utilisés pour lancer une mission de consolidation de la paix concernant la Somalie.

2. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis mon dernier rapport sur la question (S/2003/231), en date du 26 février 2003. Il fait le point des progrès accomplis et de l'appui donné par la communauté internationale, en particulier les organismes des Nations Unies, au processus de réconciliation nationale en Somalie qui se poursuit à Mbagathi (Kenya) sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) et sous la présidence du Kenya. Il couvre également l'actualité politique en Somalie, la situation humanitaire et en matière de sécurité, ainsi que les activités d'aide humanitaire et de développement menées par les programmes et organismes des Nations Unies, notamment les mesures prises en application de la résolution 1425 (2002) du 22 juillet 2002.

II. Processus national de réconciliation en Somalie

3. Le nouvel Envoyé spécial du Kenya pour la Somalie, Bethuel Kiplagat, a pris plusieurs initiatives pour renforcer et restructurer le processus de réconciliation. Il a créé un comité d'arbitrage, dont les 15 membres comprennent trois représentants pour chaque clan, y compris le groupe des clans minoritaires, pour résoudre le problème persistant de la représentation à la Conférence. Afin de faciliter l'harmonisation des rapports des six comités de réconciliation, il a également mis sur pied un comité technique d'harmonisation composé d'experts somaliens. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport, ces comités sont chargés de rédiger des projets de texte sur les questions suivantes : fédéralisme et charte provisoire; désarmement, démobilisation et réinsertion; droits fonciers et droits de propriété; relèvement économique, création d'institutions et mobilisation des ressources; règlement des conflits et réconciliation; relations régionales et internationales. Certains membres du Comité des dirigeants somaliens se sont élevés contre la création du comité technique d'harmonisation, jugeant que l'harmonisation devait se



faire au niveau politique. La question n'est pas encore réglée. M. Kiplagat a par ailleurs réussi à diminuer de plus de la moitié les frais généraux de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie en réduisant le nombre de délégués et le personnel et en déplaçant la Conférence d'Eldoret à Mbagathi, près de Nairobi.

4. La session plénière de la deuxième phase de la Conférence a été ouverte par le Ministre kényen des affaires étrangères le 14 mai 2003. En juin, elle devrait adopter par consensus les rapports des six comités de réconciliation. Dans la troisième phase, qui commencera peu après, les délégués devraient désigner un gouvernement représentatif de toutes les parties. La plupart des 360 délégués somaliens étaient présents à cette séance d'ouverture, dont la presse s'est fait largement l'écho et à laquelle ont assisté des représentants de la communauté internationale.

5. Le Gouvernement national de transition, représenté par son premier ministre et le Président de l'Assemblée nationale de transition, et de nombreux autres dirigeants appartenant au Conseil somalien de réconciliation et de relèvement et représentant le « Puntland » ont continué à participer activement à la Conférence, mais d'autres dirigeants – dont Mohamed Qanyare Afrah, Musse Sudi « Yallahow », Osman Hassan Ali « Atto », Omar Mahmud Mohamed « Finish » de Mogadishu, ainsi que Barre Aden Shire « Hirale » de l'Alliance de la vallée de la Juba, basé à Kismayo – n'ont pas participé aux travaux pendant près de deux mois. Beaucoup d'entre eux sont retournés à Mbagathi pour l'ouverture de la session plénière de la deuxième phase de la Conférence.

6. Le 11 mars, le Vice-Président de l'Assemblée nationale de transition, qui conduisait à l'époque la délégation gouvernementale à la Conférence, a accusé l'Éthiopie de masser des troupes à sa frontière avec la Somalie et d'avoir fait plusieurs incursions en territoire somalien. Il a exigé qu'elle soit exclue du Comité technique de l'IGAD chargé de superviser le processus de réconciliation, formé actuellement des États de première ligne (Djibouti, Éthiopie et Kenya) et du secrétariat de l'IGAD. Dans le même ordre d'idées, le colonel Hassan Mohamed Nur « Shatigadud », Président de l'Armée de résistance Rahanwein, s'est indigné, dans une déclaration publiée le 23 mai, qu'un de ses anciens adjoints, qui avait pris les armes contre lui quelques mois auparavant, ait accompagné deux représentants de l'IGAD en mission de contrôle à Baidoa. Il a également accusé l'Éthiopie de saboter le processus de réconciliation et d'encourager la reprise des hostilités en Somalie. L'Éthiopie a récusé ces allégations et réitéré son engagement en faveur de la paix en Somalie.

7. À la suite de la décision des ministres des affaires étrangères des pays de première ligne d'instaurer un comité de vérification de l'application de la Déclaration d'Eldoret (S/2002/1359, annexe) comprenant des représentants de l'IGAD, de l'Union africaine, de l'ONU, de la Commission européenne, de la Ligue des États arabes et de certains membres du Forum des partenaires de l'IGAD, le Comité de contrôle du cessez-le-feu s'est réuni pour la première fois le 4 mars; il a noté l'escalade du conflit en Somalie, marquée notamment par des heurts entre les milices de Musse Sudi « Yallahow » et d'Omar Mahmud Mohamed « Finish » dans la Médina de Mogadishu et par des affrontements à Buale, dans la vallée de la Juba (voir par. 27 et 28 ci-dessous), a condamné les violences et a appelé toutes les parties à cesser les hostilités.

8. Afin d'aider le Comité, le Kenya a détaché un général de réserve en qualité de conseiller, l'Union africaine acceptant de fournir les militaires devant servir

d'observateurs. Un groupe de travail du Comité, formé de représentants de l'IGAD, de l'Union africaine, de l'Éthiopie, de la Ligue des États arabes, de la Commission européenne, de la Suède et de l'ONU, a été établi en tant qu'organe consultatif du Comité technique de l'IGAD pour les questions relatives à ses missions de contrôle. Mon Représentant siège à ces comités en qualité d'observateur.

9. Le 6 mars, la présidence de l'Union européenne (Grèce) a publié une déclaration condamnant toutes les violations de la Déclaration d'Eldoret. Le 19 avril, la Ligue des États arabes a elle aussi publié une déclaration appelant tous les dirigeants somaliens à appliquer la Déclaration et à intensifier leurs efforts pour parvenir à un règlement politique de la crise. Elle a également invité les organisations internationales et régionales à établir avec elle un programme de désarmement des milices afin de ramener la sécurité en Somalie.

10. Les ministres des affaires étrangères des pays de première ligne avaient prévu de se réunir une fois par mois (voir S/2003/231, par. 31); cette décision est toutefois restée sans suite, de sorte que la question de la non-participation du « Somaliland » au processus de réconciliation n'a pas encore été examinée à ce niveau. Certains dirigeants somaliens ont souligné que l'absence du « Somaliland » allait sérieusement compromettre le processus de réconciliation. On avait espéré que les difficultés actuelles du processus seraient discutées au dixième Sommet de l'IGAD, qui devait se tenir du 23 au 27 avril à Kampala. Mais ce sommet a lui aussi été reporté.

III. Activités de l'ONU

11. Mon Représentant et le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continuent à suivre et appuyer activement le processus de réconciliation, tandis que l'équipe de pays et ses partenaires ont intensifié leur action opérationnelle pour contribuer à la consolidation de la paix et à la réconciliation à l'intérieur de la Somalie. Mon Représentant rencontre régulièrement les dirigeants somaliens, les représentants de l'IGAD et les donateurs, en particulier les membres du Forum des partenaires de l'IGAD, afin de s'assurer que le processus de réconciliation est le plus ouvert possible et de coordonner l'appui de la communauté internationale. À la mi-mai, face aux attentes apparemment considérables des parties à la Conférence quant au rôle futur de l'ONU en Somalie, un haut fonctionnaire du Département des opérations de maintien de la paix a été détaché pendant une semaine au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à Mbagathi afin d'informer les parties somaliennes et l'équipe de médiation de l'IGAD des conditions et paramètres d'une éventuelle assistance de l'ONU à la mise en oeuvre d'un plan de paix pour la Somalie, notamment pour ce qui était du contrôle du cessez-le-feu, de la démilitarisation et de la démobilisation.

12. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2000, l'ONU a continué à appuyer la participation des femmes et la promotion de leurs droits à la Conférence et a fourni une spécialiste de ces questions à l'équipe de médiation de l'IGAD. L'ouverture du centre féminin d'information, de dialogue et de négociation a apporté aux déléguées le soutien concret dont elles avaient grandement besoin pour accompagner leurs efforts. Les déléguées somaliennes ont établi, pour discussion à la Conférence, un manifeste sur les femmes, dont les thèmes essentiels sont l'action corrective, les mesures

volontaristes visant à accroître la représentation des femmes, la question des ressources (accès et contrôle) et les conséquences des guerres pour les femmes et les petites filles.

13. Lors d'un atelier des Nations Unies organisé à leur intention à la demande de M. Kiplagat, du 24 au 26 mai 2003, les principaux chefs d'entreprise somaliens ont demandé à participer aux travaux de la Conférence et exprimé leur volonté d'appuyer l'issue du processus de réconciliation nationale.

14. Le Groupe de contact somalien s'est réuni à deux reprises au cours de la période considérée, le 14 mars à New York sous la présidence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, puis le 27 mars à Nairobi sous la présidence de mon Représentant. À cette dernière réunion, M. Kiplagat a fait état des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans le processus de réconciliation et d'aucuns ont réitéré la nécessité d'un appui international accru au processus de paix en Somalie.

15. Le Groupe d'experts sur la Somalie créé par la résolution 1425 (2002) du Conseil de sécurité a remis son rapport (S/2003/223) le 25 mars 2003. Conformément à la résolution 1474 (2003) du 8 avril 2003, par laquelle le Conseil a décidé de reconstituer un groupe d'experts, j'en ai nommé les quatre membres, dont le Président, le 30 avril 2003 (voir S/2003/515). Le nouveau Groupe d'experts a commencé ses travaux le 12 mai et devrait en rendre compte à mi-parcours au Conseil, en août.

16. À sa cinquante-neuvième session, la Commission des droits de l'homme a décidé de proroger d'un an le mandat de l'Expert indépendant chargé d'examiner la question des droits de l'homme en Somalie, Ghanim Alnajjar, et s'est félicitée des progrès accomplis à la Conférence de Mbagathi.

IV. Évolution de la situation en Somalie

17. Le Président du Gouvernement national de transition, M. Abdikassim Salad Hassan, et un certain nombre de chefs de factions basés à Mogadishu se sont réunis le 27 mars 2003. Estimant que la Conférence de Mbagathi n'avait pas permis d'avancer, ils ont dit leur intention de poursuivre leurs efforts pour rétablir la sécurité à Mogadishu et convoquer une conférence somalienne de réconciliation nationale dans le pays.

18. Le 31 mars, en compagnie d'un certain nombre de dirigeants somaliens qui avaient continué à participer à la Conférence de Mbagathi, Hussein Aidid a vivement critiqué la réunion de Mogadishu lors d'une conférence de presse à Nairobi, jugeant qu'elle était source de divisions. Il a prié instamment les dirigeants somaliens réunis à Mogadishu de mettre fin à leur initiative parallèle et de venir à Mbagathi. Le Cabinet du Premier Ministre à Mogadishu aurait toutefois fait savoir à la presse que la réunion de Mogadishu n'était pas une alternative à la Conférence de Mbagathi et qu'il s'agissait de consultations visant à examiner les moyens de rétablir la stabilité et la sécurité dans la capitale somalienne.

19. Des informations font état de divergences de vues entre le Président Hassan, qui est resté à Mogadishu, et le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée nationale de transition, qui conduisent la délégation du Gouvernement national de transition à la Conférence de Mbagathi. On a également signalé des désaccords entre les membres de cette délégation quant à la manière dont le processus de

réconciliation devrait se dérouler. Le Premier Ministre aurait révoqué le Ministre du commerce et la Ministre d'État au désarmement et à la démobilisation en avril car ils n'adhéraient pas à la politique suivie par le Gouvernement national de transition à la Conférence. Le 26 mai, le Premier Ministre est revenu à Mogadishu pour des consultations.

20. Après une interruption de huit mois, l'Assemblée nationale de transition a repris les travaux de sa cinquième législature le 28 avril en présence de 165 de ses 245 membres. Officiellement, cette interruption était due au fait que la majorité des parlementaires se trouvaient à la Conférence de Mbagathi. L'Assemblée examine la possibilité de réviser la Charte nationale de transition dans le but de proroger le mandat du Gouvernement national de transition dont le mandat de trois ans vient à expiration en août 2003.

21. Des « élections présidentielles » ont eu lieu au « Somaliland » le 14 avril 2003. Les trois candidats, qui représentaient trois partis politiques étaient les suivants : le « Président » sortant du « Somaliland », Dahir Riyale Kahin, pour le Parti démocrate populaire allié (UDUB); Ahmad Muhammad Silanyo, politicien chevronné, pour le Parti de la solidarité (Kulmiye), et Faysal Ali Warabe, ingénieur du génie civil membre de la diaspora, pour le Parti de la justice et du bien-être (UCID). Le 19 avril, la « Commission électorale nationale » a annoncé que le « Président » sortant, Dahir Riyale Kahin, avait remporté les élections avec 80 voix d'avance sur les quelque 500 000 votes exprimés. Le Kulmiye a rejeté ces résultats dont il a contesté l'exactitude, affirmant que la Commission avait fait l'objet de pressions politiques.

22. Selon des informations, le scrutin s'est déroulé de manière pacifique sous les yeux d'observateurs du « Somaliland » formés à cette tâche qui se trouvaient dans les bureaux de vote. Il n'y a pas eu de surveillance internationale officielle des élections. Toutefois, des représentants d'organisations non gouvernementales sud-africaines et du Groupe interafricain, et des diplomates de plusieurs pays – Canada, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède – en poste à Addis-Abeba et à Nairobi étaient présents.

23. Le 11 mai, la Cour suprême du « Somaliland » a proclamé les résultats officiels, qui étaient différents de ceux annoncés précédemment par la Commission et donnaient à l'UDUB 217 voix d'avance. Le Président du Parti Kulmiye a rejeté ces chiffres et réaffirmé qu'il n'accepterait ni les résultats donnés par la Commission ni la décision de la Cour suprême. Le 16 mai, Dahir Riyale Kahin et son adjoint, Ahmad Yusuf Yasin, ont prêté serment devant le Président de la Cour suprême du « Somaliland ». Entre-temps, la Chambre des anciens a prorogé le mandat de la Chambre des représentants de deux ans et son propre mandat de trois ans.

24. Au « Puntland », le colonel Abdullahi Yusuf Ahmed et ses opposants ont participé à une conférence de réconciliation à Bossasso rassemblant quelque 300 représentants des deux parties en vue de mettre un terme au conflit entre l'administration du colonel Ahmed et le Mouvement pour la sauvegarde du Puntland conduit par le général Ade Muse Hirse. Ce dernier est un allié de Jama Ali Jama, qui briguaient aussi la présidence du « Puntland ». Les deux parties ont conclu un accord de partage du pouvoir le 17 mai. Selon certaines informations, M. Jama, qui n'est pas partie au processus de paix, s'est félicité de cet accord qui était le fruit de la médiation de deux anciens de Sanaag.

Sécurité

25. Si la situation sur le plan de la sécurité est restée calme au « Somaliland » et au « Puntland » pendant la période considérée, le conflit frontalier qui concerne les districts de Sool et de Sanaag continue de créer des tensions entre les deux administrations.

26. Les conditions de sécurité dans le sud de la Somalie demeurent extrêmement préoccupantes, étant donné que, dans bien des régions, aucune autorité locale ne détient clairement le pouvoir de contrôler les activités des brigands qui extorquent de l'argent aux voyageurs et aux commerçants et que les conflits entre clans continuent de faire des victimes. En mars, des organismes humanitaires ont dû retirer des membres de leur personnel de Mudug-sud et de Galgudud en raison de combats entre Abgal et Habr Gedir au sein du même clan. Les combats entre des factions de l'Armée de résistance Rahanwein font encore rage autour de Baidoa, et les milices continuent de poser des mines et de lancer des attaques surprise à l'intérieur de la ville. Le 10 avril, 27 personnes ont été tuées par l'explosion d'une mine sur la route menant de Baidoa à Dinsor et au cours des combats qui ont suivi entre les clans Leysan et Garewale. Baidoa et le secteur situé à 40 kilomètres alentour demeurent inaccessibles au personnel des Nations Unies pour des raisons de sécurité. Le 14 mai, le chauffeur d'une voiture louée par l'UNICEF a été tué à Kismayo au cours d'un affrontement entre les milices Marehan et Galjeel. L'incident s'est produit alors que deux membres d'organismes humanitaires internationaux faisaient le tour de la ville.

27. Il est difficile aux organismes d'aide humanitaire d'accéder à la région de Gedo en raison d'affrontements au sein du clan Marehan. Si des tensions demeurent, les combats se sont calmés dans la vallée du Juba entre les clans Bartire et Aulehan qui se disputent le contrôle du district de Buale. Des pourparlers de paix appuyés par des hommes d'affaires, des anciens des deux clans et des groupes religieux sont en cours à Buale. Le conflit a fait de nombreuses victimes et entraîné un déplacement de population, ainsi que la fermeture temporaire de l'un des rares ponts qui enjambent la Juba. Buale reste aussi inaccessible à tout le personnel des Nations Unies en raison de l'insécurité.

28. À Mogadishu, la situation demeure imprévisible et dangereuse et les organismes humanitaires n'ont qu'un accès très limité à la ville. Le personnel humanitaire national agit lorsque les conditions de sécurité le lui permettent. Les affrontements au sein du clan Abgal et les combats entre les milices loyales à Musse Sudi « Yallahow » et à Omar Mahmud Mohamed « Finish » qui se disputent le contrôle de la Medina de Mogadishu ont fait plusieurs victimes en février et en mars. Le port et l'aéroport de Mogadishu restent fermés. La criminalité demeure élevée dans la ville, où l'on signale de nombreux cas d'enlèvement, de vol, de détournement de véhicules et autres actes de violence.

La situation humanitaire

29. L'insécurité alimentaire, la pauvreté, la maladie, la sécheresse et les possibilités d'éducation et d'emploi extrêmement limitées restent des problèmes chroniques pour les Somaliens. L'indicateur du développement humain de la Somalie est toujours parmi les plus faibles du monde. Environ 400 000 Somaliens

sont réfugiés dans les pays voisins et jusqu'à 370 000 autres sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays.

30. Deux bonnes saisons des pluies en 2002 ont été propices à l'agriculture pluviale au sud du pays et à la reconstitution des pâturages. La production céréalière d'ensemble a donc atteint son niveau le plus élevé depuis la guerre en mars 2003, augmentant de 80 % en moyenne dans tout le pays. Il en a résulté une atténuation générale des problèmes aigus de sécurité alimentaire, sauf dans le nord-ouest, où la sécheresse continue, et dans certaines régions du sud où les agriculteurs ne peuvent pas toujours faire la récolte en raison des affrontements ou de l'inaccessibilité des terres. Les pluies abondantes ont également entraîné une diminution considérable des cas de choléra.

31. La récolte de 2004 devrait souffrir des inondations actuelles dans le sud et le centre de la Somalie, en particulier dans les régions qui bordent les fleuves Juba et Shabelle. Jusqu'à présent, toutefois, les dégâts subis par les terres agricoles semblent minimes, de même que l'ampleur des déplacements. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires continuent de suivre la situation et ont déjà prévu des secours dans les zones touchées. Les rives ont été renforcées et des écluses installées le long du fleuve Shabelle détournent l'eau des zones cultivées. Les Nations Unies et l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne ont également fourni le matériel et les fonds nécessaires à des photographies aériennes.

32. Les régions de Sool, Sanaag et Bari continuent toutefois de subir le contrecoup de plusieurs années successives de sécheresse et d'insécurité. Les autorités locales et les organismes humanitaires s'inquiètent de la situation de quelque 35 000 pasteurs qui vivent sur le plateau de Sool. Le Coordonnateur des Nations Unies pour l'assistance humanitaire s'efforce d'obtenir les accords nécessaires des autorités du « Somaliland » et du « Puntland » afin de pouvoir procéder à une évaluation interinstitutions de la situation dans ces régions. D'autres zones restent vulnérables, dont les régions centrales de Mudug et de Galgadud, le sud de la région de Bay et certaines parties des régions inférieures et moyennes de Gedo et de la Juba.

33. Bien qu'encore fragile, une stabilité relative au nord de la Somalie et, plus récemment, dans certaines régions du sud, permet d'envisager avec prudence un élargissement des opérations dans certaines zones. Au « Puntland », les organismes des Nations Unies et leurs partenaires prennent des mesures pour renforcer le travail de consolidation de la paix ainsi que pour revitaliser les mécanismes de coordination. Dans la région de Kismayo, les dirigeants locaux s'efforcent d'améliorer la sécurité en dépit d'incidents constants (voir par. 26 plus haut). Plusieurs ONG et le Comité international de la Croix-Rouge ont donc pu procéder à des évaluations en vue de reprendre leurs activités. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires commencent à travailler pour compléter l'action menée dans le cadre des programmes que l'UNICEF, Muslim Aid et la Société somalienne du Croissant-Rouge mettent en oeuvre depuis longtemps et qui permettent de venir en aide à quelque 15 000 personnes déplacées et à des populations locales totalement démunies. En même temps, l'insécurité empêche toujours les organismes humanitaires d'accéder à de nombreuses régions du sud et du centre de la Somalie.

34. En mai, l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires ont examiné le Plan d'action humanitaire commun pour 2003, ainsi que la réponse internationale à l'Appel global des Nations Unies. Ils ont noté des progrès considérables dans la

fourniture des secours humanitaires, la réintégration des réfugiés, et la promotion de la primauté du droit au moyen de la formation des responsables de l'application des lois et de la réforme judiciaire, ainsi que dans la réduction de la pauvreté grâce à l'augmentation des envois de fonds et des exportations de bétail. Toutefois, seuls 24 % des 77,8 millions de dollars demandés dans l'Appel global ont été réunis à ce jour.

V. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

35. Les activités de consolidation de la paix menées par les organismes des Nations Unies sont centrées sur quatre objectifs opérationnels stratégiques de l'équipe de pays : protection et droits de l'homme, prestation de services de base, prévention du VIH/sida et éducation. Les progrès dans ces quatre secteurs se poursuivent dans le cadre d'initiatives de consolidation de la paix interorganisations et multisectorielles centrées sur le renforcement des compétences des Somaliens, la prestation de services de base et les échanges de personnel technique.

36. Dans le contexte des activités des Nations Unies portant sur le VIH/sida, les centres de formation et le commerce du bétail, je me félicite du rétablissement de la coopération de la Banque mondiale avec la Somalie par le biais de son projet novateur en faveur des pays à faible revenu en difficulté. La Banque appuie les activités susmentionnées par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies et d'un projet des Nations Unies sur la collecte, l'analyse et la diffusion des données macroéconomiques.

37. Il n'a pas été reçu de contributions supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie après celles signalées antérieurement (voir S/2003/231, par. 36).

Protection et droits de l'homme

38. L'objectif stratégique de l'équipe de pays en matière de protection et de droits de l'homme prévoit le lancement d'une vaste campagne d'information auprès des dirigeants somaliens, y compris les autorités gouvernementales, les chefs de faction, les anciens, les représentants religieux et la société civile. Dans une lettre ouverte datée du 22 avril, adressée aux dirigeants somaliens, le coordonnateur résident/humanitaire des Nations Unies a notamment appelé l'attention sur la situation difficile des personnes déplacées en Somalie, leur demandant de s'engager à cesser les hostilités et à protéger les civils vulnérables et offrant un appui et une assistance à leurs efforts dans ce domaine. L'équipe de pays a également mis au point un cadre en matière de protection et de droits de l'homme pour la Somalie, qui comprend un plan interorganisations pour la documentation des activités en cours et les interventions ultérieures.

39. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont achevé une étude sur la protection des enfants qui contient des données quantitatives et qualitatives sur les enfants vulnérables et marginalisés et ceux dont on exploite le travail en Somalie.

40. Le projet de radiodiffusion à l'intention des jeunes a achevé sa première phase. Il vise à leur donner les moyens de faire valoir leurs droits fondamentaux et est

centré sur la formation technique et l'accès aux médias électroniques pour 20 groupes de jeunes. Des programmes radio et vidéo ont été diffusés dans plusieurs régions du pays, portant sur des sujets choisis par les jeunes eux-mêmes, y compris le VIH/sida, les mutilations génitales féminines et autres questions touchant leur vie quotidienne. La mise au point de la deuxième phase du programme est en cours.

41. Les autorités locales s'efforcent de réformer le système judiciaire et d'améliorer la justice pour mineurs au « Somaliland », ainsi que les organisations partenaires s'occupant des droits et de la protection des enfants, ont estimé qu'il était urgent d'améliorer et de renforcer le système de justice pour mineurs, tant formel qu'informel, pour le rendre conforme aux normes internationales de protection des enfants. De nombreux enfants sont actuellement détenus dans des prisons avec des adultes et parfois victimes de violences et de sévices. Les autorités locales, en coopération avec leurs partenaires, ont lancé plusieurs actions afin de remédier au problème, constituant notamment un comité d'examen des lois, un comité de formation et un forum sur la justice pour mineurs. Le Comité d'examen des lois examine la législation en vigueur, identifiant les lacunes et déterminant les secteurs qui devraient faire l'objet de nouvelles lois. Le Comité de la formation établira un programme d'études et organisera des stages de formation à l'intention des autorités de police, afin de renforcer leurs moyens sur diverses questions clés, y compris les droits des enfants et leur protection. Le Forum sur la justice pour mineurs examinera des questions plus vastes relatives à la justice pour mineurs, y compris la prévention des sévices, la réinsertion et la justice restaurative.

42. L'annexe de mon rapport sur les enfants et les conflits armés mentionne les parties somaliennes qui recrutent ou utilisent des enfants soldats, à savoir : le Gouvernement national de transition, l'Alliance de la vallée de la Juba, le Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie, le Conseil pour la réconciliation et le relèvement de la Somalie – Mogadishu et l'Armée de résistance Rahanwein (RRA). D'après certaines informations, des enfants ont également participé aux combats dans le « Puntland » aux côtés des forces du colonel Abdullahi Yusuf Ahmed et de Jama Ali Jama. Ayant à l'esprit que, dans sa résolution 1460 (2003) du 30 janvier 2003, le Conseil de sécurité a notamment appelé toutes les parties à un conflit armé à cesser de recruter ou d'utiliser des enfants, l'équipe de pays poursuit ses efforts afin d'obtenir que les parties somaliennes s'engagent à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants.

43. Quelque 120 enfants soldats ont été réintégrés dans leur communauté et ont bénéficié d'un programme de formation professionnelle, de règlement des conflits et de soutien psychologique. Dans un effort visant à mettre en place des capacités de démobilisation au niveau local, l'ONU, en collaboration avec ses partenaires locaux, entame une deuxième phase du projet de réinsertion des enfants soldats à Mogadishu, Merca et Kismayo. Le projet permettra de réadapter et de réinsérer 420 ex-enfants soldats supplémentaires.

44. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont également collecté des données afin d'évaluer l'impact des armes légères sur les enfants dans les localités mentionnées plus haut, avec la participation des enfants qui ont eu la possibilité de parler de leur expérience et d'exposer leurs vues. Les conclusions du rapport seront diffusées dans toute la Somalie, par divers médias, y compris des programmes radio et vidéo produits par les jeunes ayant reçu une formation de journaliste.

45. Une étude des connaissances, attitudes et pratiques concernant les dangers que représentent les mines terrestres et les munitions non explosées au « Somaliland » a été établie. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'efforcent de sensibiliser la population au danger des mines et ont élaboré une stratégie pour la mise en oeuvre d'activités et de programmes dans ce domaine au « Somaliland ». Un appui continue également d'être fourni aux centres d'action antimines au « Somaliland ». Un examen de la possibilité d'étendre le programme au « Puntland » a été effectué en février 2003, avec le Groupe danois de déminage achevant l'étude de l'impact des mines terrestres.

46. Dans le domaine de la réforme judiciaire, les activités demeurent centrées sur la mise en place d'institutions et le renforcement des capacités des institutions existantes. En ce qui concerne le maintien de l'ordre, une tâche prioritaire consiste à mettre en place une force de police civile professionnelle, capable de contribuer efficacement au rétablissement de la paix et de gagner la confiance de la communauté. On a fait prendre conscience aux groupes de femmes, aux défenseurs des droits de l'homme, aux instances judiciaires et aux autorités de police des difficultés que les femmes pauvres, les personnes déplacées et les groupes minoritaires rencontraient pour obtenir justice dans le cadre des juridictions existantes. Une formation a également été dispensée afin de souligner la nécessité d'établir une « complémentarité » entre le droit coutumier, la charia et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

47. Une rapide évaluation de l'accès des femmes à la justice en Somalie a montré qu'elles étaient généralement défavorisées dans le cadre des trois régimes juridiques, à savoir le droit civil, le droit coutumier et le droit islamique. Chacun d'eux offre une certaine mesure de protection mais tous demeurent inadéquats et contradictoires, laissant les femmes vulnérables et insuffisamment protégées. Par ailleurs, les différents systèmes d'administration de la justice emploient un nombre de femmes extrêmement faible. Il est donc essentiel de prendre des mesures encourageant le recrutement et la participation des femmes dans ce domaine.

Moyens de subsistance

48. Les organismes des Nations Unies ont lancé, en collaboration avec leurs partenaires locaux, un certain nombre de projets à fort coefficient de main-d'oeuvre dans le nord-ouest, le nord-est et à Mogadishu, utilisant un système de recrutement communautaire. Un projet pilote employant 600 personnes (dont 70 % de femmes) à Mogadishu a donné de bons résultats.

49. À la fin d'avril, avec l'aide d'organismes des Nations Unies, les représentants des milieux d'affaires somaliens, dont des marchands de bestiaux et des négociants en viande, ont rencontré des représentants du Gouvernement national de transition, du « Puntland » et du « Somaliland », ainsi que des représentants des pays importateurs du Moyen-Orient, afin d'examiner la production et l'exportation de bétail et de produits de l'élevage somaliens. Ils ont conjointement recommandé la création d'un conseil somalien de l'élevage pour réglementer l'industrie par un système amélioré de surveillance des maladies, d'inspection et de certification, tant pour les marchés intérieur qu'extérieur.

Prestation de services de base à l'intention des communautés vulnérables

50. La réinsertion et la réinstallation des réfugiés et l'application de programmes d'alimentation en eau et d'assainissement par différents organismes jouent un rôle central dans la prestation des services de base aux communautés vulnérables. On estime qu'environ 34 000 réfugiés de Djibouti et d'Éthiopie seront rapatriés en Somalie en 2003. Cette opération, qui a commencé en mai, imposera une charge supplémentaire aux services sociaux de base, en particulier dans le nord-est et le nord-ouest.

51. Les organismes des Nations Unies et les donateurs continuent de travailler dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et ont identifié la réfection de trous de sonde datant d'au moins 15 ans comme nouvelle priorité. La participation du secteur privé, en ce qui concerne la gestion et les investissements, à l'installation de réseaux urbains de distribution d'eau est encouragée pour en assurer la durabilité. L'équipe de pays et ses partenaires ont mis en place des réseaux urbains de distribution d'eau et des puits peu profonds et remis en état les trous de sonde ruraux et l'infrastructure. Ils ont également restauré des puits et protégé les puits peu profonds contre la pollution. Ils ont fourni un appui technique à une société locale de distribution d'eau à Galkayo, remis en état 10 puits peu profonds dans le district de Hamar Wayne à Mogadishu, dont ont bénéficié 7 200 personnes, amélioré la distribution d'eau pour 1 500 familles à Qorily dans le secteur de la Shabelle inférieure et creusé un trou de sonde pour une communauté au village d'Armo, dans la région de Bari.

52. L'équipe de pays met actuellement en oeuvre un programme élargi sur la stratégie de vaccination pour la Somalie. Plus de 100 sites fixes ont offert chaque jour de vacciner les enfants contre la tuberculose, contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, contre la poliomyélite par voie orale et contre la rougeole, et dispensé des antitoxines tétaniques aux femmes enceintes. À la suite d'une microplanification détaillée au niveau des districts et d'une formation à grande échelle organisée pour les vaccinateurs et les mobilisateurs « sociaux », des campagnes de vaccination ont été lancées dans les capitales régionales et, pour la première fois, dans plusieurs chefs-lieux de district. En outre, deux campagnes ont été organisées à l'échelle nationale pendant la période à l'examen, au cours desquelles plus d'un million d'enfants ont été vaccinés.

Prévention du VIH/sida

53. L'équipe de pays s'efforce de rompre le silence entourant le VIH/sida, de réduire la stigmatisation de la maladie et d'établir une évaluation réaliste de l'ampleur de l'épidémie en Somalie. Un cadre stratégique national pour le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles est actuellement mis au point sous les auspices de l'Organe chargé de la coordination de l'aide pour la Somalie. L'élaboration de plans d'action spécifiques par zones de lutte contre le VIH/sida, sur la base de ce cadre, et la réalisation d'une étude d'ensemble sur la prévalence du VIH/sida en Somalie demeurent des objectifs prioritaires pour 2003. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'efforcent également d'améliorer les interventions visant à contrôler les maladies sexuellement transmissibles et de sensibiliser les communautés aux mesures qu'elles doivent prendre à titre préventif.

Une stratégie en matière de communication est en cours d'élaboration, parallèlement à ce cadre.

54. Deux ateliers ont été organisés sur les questions relatives aux sexospécificités et au VIH/sida à l'intention de 60 décideurs au « Somaliland » et au « Puntland ». Des moyens plus importants ont été fournis à 15 conseillers pour le VIH/sida au Boroma Tuberculosis Hospital, par la fourniture de matériel et d'équipement. Les organismes des Nations Unies procèdent également à une évaluation de la gestion syndromique des maladies sexuellement transmissibles. Un centre pilote multidisciplinaire interorganisations est en cours d'établissement, à l'intention des jeunes et des femmes; il offrira toute une gamme de services et d'activités portant notamment sur la promotion des jeunes, le renforcement des capacités, le soutien psychosocial et des services de conseils à titre gratuit.

Éducation et formation

55. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont accéléré la production et la distribution de manuels scolaires pour les écoles primaires et de pochettes de documentation éducative et la rédaction des textes de manuels scolaires sur six sujets à l'intention des élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire. Un rapport sur les besoins de formation de la Somalie concernant l'alphabétisation des adultes, comprenant diverses propositions, sera bientôt achevé, de même que sur l'identification des possibilités de formation professionnelle et technique.

56. Un institut de formation aux sciences de la santé sera bientôt ouvert par l'administration du « Somaliland » à Hargeisa, avec l'assistance d'organismes des Nations Unies. Un appui est également fourni aux efforts déployés par une organisation féminine locale, en collaboration avec les Somaliens établis à l'étranger, afin d'établir un hôpital communautaire doté de moyens de formation à la périphérie de Mogadishu. Les organismes des Nations Unies fournissent une aide aux centres de formation de la police dans les régions du nord-ouest et du nord-est, dont le programme d'étude est centré sur la surveillance policière de proximité et les questions relatives aux droits de l'homme.

57. En mars, les autorités sanitaires des régions du centre-sud, du nord-est et du nord-ouest ont été rassemblées pour signer un mémorandum d'accord avec l'Organisation mondiale de la santé en vue de l'amélioration des systèmes de prestation de soins de santé sur l'ensemble du territoire, y compris la promotion d'un environnement dans le cadre duquel pourraient être élaborées des approches, des mesures et des stratégies de lutte contre les maladies courantes.

VI. Observations

58. La Conférence somalienne de réconciliation nationale de Mbagathi va entrer dans sa phase finale, laquelle comprend des négociations sur la constitution d'un gouvernement représentatif pour la Somalie. La communauté internationale a maintenu son appui au processus somalien de réconciliation nationale sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), dirigé par le Kenya. Les initiatives prises par l'Envoyé spécial du Kenya pour la Somalie

afin de dynamiser le processus méritent de recevoir l'appui continu de la communauté internationale.

59. L'avenir du processus de réconciliation demeure pour l'essentiel entre les mains des Somaliens. La communauté internationale ne peut que les aider dans leurs efforts et leur volonté de mettre fin à des années de conflit et de privations. C'est pourquoi je déplore les fréquentes violations par les parties somaliennes de leur engagement de cesser les hostilités, à la suite de la signature de la Déclaration d'Eldoret le 27 octobre 2002 et des accords des 2 et 4 décembre 2002 concernant Mogadishu. Il faut se féliciter des efforts déployés par l'IGAD, par l'intermédiaire du Comité de contrôle du cessez-le-feu, pour suivre l'application de cette Déclaration, de sa désignation d'un coordonnateur du Comité et de la prompte décision de l'Union africaine de dépêcher prochainement des observateurs en Somalie. Je demande à toutes les parties de s'abstenir de tout acte d'hostilité et de tout acte qui risquerait d'accroître les tensions pendant le déroulement du processus de réconciliation nationale.

60. J'ai également noté avec préoccupation que certains dirigeants somaliens n'assistaient pas à la Conférence, parfois pendant près de deux mois, invoquant une représentation insuffisante ou manifestant leur mécontentement concernant le rôle des États de première ligne de l'IGAD à la Conférence. Il est toutefois encourageant de noter que la plupart d'entre eux participent de nouveau aux travaux de la Conférence, afin d'achever la seconde phase et de lancer la troisième et dernière phase. Mais les résultats finals ne seront que le reflet de l'accord de fond auquel les Somaliens eux-mêmes seront parvenus concernant les structures de la future administration et leur volonté de s'acquitter des obligations qu'ils ont acceptées. Un cadre politique global, établi d'un commun accord, l'aboutissement de la troisième phase, avec la formation d'un gouvernement représentatif et le respect confirmé des accords de cessez-le-feu constitueraient une bonne base pour le soutien de la communauté internationale à la mise en oeuvre d'un accord de paix ultérieur en Somalie.

61. Les États de première ligne de l'IGAD, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, devraient réduire les divergences de vues qu'ils pourraient avoir concernant le processus. Dans mon précédent rapport, j'ai félicité les États de première ligne de la décision prise par leurs ministres des affaires étrangères de se réunir au moins une fois par mois, pour faire le point de la situation et examiner les difficultés entravant la réconciliation et le retour à la normale en Somalie (voir S/2003/231, par. 53). Toutefois, depuis la première réunion tenue à Addis-Abeba, le 2 février 2003, les réunions ministérielles ultérieures ont été reportées à diverses reprises. Je dois souligner qu'à cette étape critique du processus de réconciliation, la volonté résolue des États de première ligne demeure cruciale pour le succès de la Conférence.

62. Les efforts visant à lancer de nouveaux programmes et à maintenir le rythme des activités d'aide humanitaire en cours risquent d'être compromis si les modestes exigences de l'Appel global de 2003 ne sont pas satisfaites dans un délai raisonnable. Afin de rétablir la paix et la stabilité en Somalie, la communauté internationale ne doit pas relâcher ses efforts. Bien que lamentablement bas, les chiffres relatifs à l'Indice du développement humain sont demeurés constants au cours des dernières années, reflétant l'effet positif de l'aide humanitaire et de l'assistance au développement. Toutefois, sans un engagement accru et soutenu de la

part des donateurs, les perspectives pour la Somalie demeurent sombres. Tout relâchement des efforts en cours, tant en ce qui concerne l'assistance à court terme que l'aide à moyen terme et à long terme, risque de perturber l'équilibre précaire qui a été établi, entraînant des effets dévastateurs, notamment pour les femmes et les enfants. Il est instamment demandé aux donateurs d'empêcher que les exigences d'autres crises n'affectent négativement les perspectives de la Somalie.

63. Par ailleurs, si les crues causées par les fortes pluies qui sont tombées récemment entraînent un vaste déplacement de population et la destruction des habitations et des terres agricoles, il sera sans doute nécessaire de fournir rapidement des fonds et une assistance supplémentaires en vue d'une intervention prompte et souple.

64. Il demeure impératif qu'en 2003, la communauté internationale tire parti des secteurs où règnent une paix et une stabilité relatives pour travailler avec les administrations locales et régionales en place, afin d'améliorer l'accès aux services de base et de faciliter la remise en état plus large des infrastructures à l'appui de la consolidation de la paix.

65. La contribution financière généreuse versée par l'Union européenne et l'action résolue des envoyés des pays qui en sont membres, et de ceux du Forum des partenaires de l'IGAD, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et d'autres acteurs témoignent de la volonté résolue de la communauté internationale d'encourager un règlement négocié du conflit et d'appuyer la mise en place d'un gouvernement intérimaire représentatif en Somalie. Je me félicite, en plus des contributions de l'Irlande, de l'Italie et de la Norvège au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie (ibid., par. 36), des contributions déjà versées par le Canada, le Danemark, la Norvège, la Suisse et la Communauté européenne à l'Appel global interorganisations de 2003 pour la Somalie. Je demande aux autres donateurs de verser sans retard des contributions généreuses à l'Appel afin d'assurer l'application effective d'un programme humanitaire et de consolidation de la paix qui soit complet, cohérent et équilibré.

66. Je tiens à féliciter mon Représentant, Winston Tubman, le personnel du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'équipe de pays et les nombreuses organisations non gouvernementales présentes dans le pays pour leur action à l'appui de la réconciliation nationale et de la paix en Somalie, et à leur exprimer ma gratitude pour le dévouement dont ils font preuve en ce qui concerne les besoins humanitaires et de reconstruction du pays.
